



# LE FALC : UN OUTIL INCLUSIF ?

Écrit par Dorothée Van Avermaet

Décembre 2023





## **TABLE DES MATIERES**

Introduction.....	3
Qu'est-ce que le FALC?.....	5
Etre formé.e au FALC.....	6
Le FALC dans les textes de Garance.....	6
1) Modifier l'expression en s'éloignant de la signification complexe de départ.....	7
2) Utiliser l'expression telle quelle et l'expliquer juste en-dessous.....	7
3) Modifier directement l'expression pour la rendre compréhensible en restant au plus près de la signification complexe de départ. ....	8
Conclusion .....	9



# INTRODUCTION

Depuis 2006, Garance asbl organise des ateliers d'autodéfense féministe pour personnes en situation de handicap intellectuel. Une de nos formatrices avait auparavant suivi une formation spécialisée aux Pays-Bas pour pouvoir travailler avec les femmes et filles en situation de handicap. D'abord en collaboration avec l'organisation flamande de femmes en situation de handicap, Persephone, puis, à partir de 2009 plus spécifiquement pour les personnes en situation de handicap intellectuel de différentes associations francophones, y compris Inclusion. De ce travail a émergé en 2018 le développement d'une approche d'éducation par les paires en situation de handicap intellectuel. Pour cela, nous avons créé des outils d'animation, une formation d'animatrices paires et de leurs assistantes, ainsi que des manuels pour leur faciliter le travail. Depuis, 19 femmes concernées ont suivi cette formation et ont animé des ateliers pour 140 de leurs paires. En 2020-2021, Garance a coordonné le projet européen NO MEANS NO qui visait à rendre l'autodéfense féministe plus accessible aux femmes en situation de handicap. Pour ce faire, nous avons créé des guides de sécurité en formats accessibles (<https://www.nomeansno.eu/fr/guides-de-securite/>), plusieurs collaboratrices ont pu suivre une formation spécialisée et ont animé des ateliers d'autodéfense féministe pour une centaine de femmes en situation de handicap. Nous avons depuis pu multiplier les ateliers à destination de ce public et travaillons de manière continue sur l'amélioration de notre accessibilité.

Si le mouvement pour les droits des personnes en situation de handicap s'est organisé autour de la devise "nothing about us without us" (rien sur nous sans nous), une condition indispensable pour cela est l'accès: à l'information, aux lieux de débat et de décision, aux ressources diverses qui permettent de défendre leurs droits. Ce n'est pas pour rien que la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées<sup>1)</sup> a établi l'accessibilité comme un des principes généraux qui régissent la mise en œuvre de cette convention que la Belgique a ratifiée en 2009. Pour une association comme la nôtre qui vise à lutter pour l'autonomisation de toutes les femmes, filles et minorités sexuelles et de genre, il va de soi que nous déployons des efforts pour rendre nos services accessibles aux femmes en situation de handicap. Car sinon, comment pourraient-elles participer à nos activités et développer leurs ressources individuelles et collectives en matière de prévention des violences qui leur sont faites ?

Concrètement, nous travaillons à améliorer l'accessibilité générale de nos activités pour les personnes en situation de handicap pour qu'elles puissent participer (plus confortablement) à nos formations et événements, mais aussi qu'elles puissent faire partie de notre personnel, de notre AG et/ou de notre CA. Nous tenons compte des différents handicaps: physiques, intellectuels, auditifs et visuels ainsi que des personnes psychiatriquées.

En particulier, nous avons à cœur d'améliorer notre communication au sujet de nos activités et pendant nos activités pour que les participant.es avec tous types de handicap puissent recevoir l'information et la comprendre.

Il est utile de rappeler ici que l'accessibilité passe par le fait de communiquer de façon accessible, mais aussi d'informer sur l'accessibilité du lieu ou de l'activité en tant que tel et également de

<sup>1)</sup> <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>



savoir où diffuser l'information pour que les personnes concernées (ici les personnes en situation de handicap) la reçoivent.

Cela concerne donc tant des informations écrites (nos outils d'animation destinés à ce public, notre site internet, certaines de nos brochures, de nos flyers, de nos affiches, etc.) et leur diffusion via le bon canal, que nos modes de communications orales, non verbales ou gestuels lors d'activités.

Nous n'allons pas détailler ici tout ce que nous avons mis en place pour l'accessibilité dans notre asbl, nous allons ici nous concentrer sur les questionnements qui ont émergé au sujet de l'accessibilité linguistique et en particulier lors de la rédaction de textes en Français Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Les questionnements dont nous parlerons ici concernent la tension entre, d'un côté, les besoins de simplification pour rendre un texte facile à lire et à comprendre et, de l'autre côté, le besoin de groupes et personnes minorisées qu'on utilise, pour les désigner, des termes qui reflètent leurs réalités de vie et analyses politiques, termes qui sont donc chargés de significations politiques.

Pour ce qui est de l'accessibilité de notre nouveau site internet, celle-ci fait l'objet d'une autre analyse "L'enjeu du numérique dans l'accessibilité des femmes en situation de handicap au programme de prévention primaire". La conférence sur les enjeux de l'accessibilité a aussi fait l'objet d'une analyse "Rendre accessible un événement : expérience de la conférence "Lutter contre les violences faites aux femmes en situation de handicap : l'enjeu de l'accessibilité".

## QU'EST-CE QUE LE FALC ?

Le FALC est la version francophone du Easy-to-read qui est un standard lancé par Inclusion Europe pour que les informations écrites (et orales) soient plus accessibles aux personnes vivant avec un handicap intellectuel. Comme mentionné sur leur site ( <https://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read/>), le Easy-to-read est important pour que ces personnes puissent apprendre des choses nouvelles, prendre part à la vie sociale, connaître leurs droits et se battre pour elles-mêmes et faire leur propres choix. Ce standard est transposé au niveau national par ses associations membres.

En Belgique francophone, le service FALC (Falc.be), initié par l'organisation d'éducation permanente Inclusion asbl, est le service qui valide qu'un texte respecte bien le standard du Français Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Cette association propose aussi un service de traduction et de relecture. La relecture est assurée par des personnes en situation de handicap intellectuel formées à la relecture, et rémunérées pour ce travail, et c'est une étape incontournable pour respecter le standard du FALC. Les textes qui remplissent les conditions reçoivent le logo Falc, logo qui permet aux personnes qui en ont besoin d'identifier les textes qu'elles pourront lire plus facilement.

Le Français Facile à Lire et à Comprendre est présenté en FALC sur le site internet. C'est donc un bon exemple de ce qu'est le FALC. Les règles principales du FALC sont d'éviter tout jargon, d'utiliser des mots faciles mais aussi des phrases courtes, avec une seule idée par phrase (voir texte ci-dessous, téléchargeable sur leur site, qui explique en FALC ce qu'est le FALC : <https://>



[www.falc.be/wp-content/uploads/2021/11/projetfinal.pdf](http://www.falc.be/wp-content/uploads/2021/11/projetfinal.pdf)).

### FAcile à Lire et à Comprendre ?

C'est un langage qui peut être compris par tout le monde.

Pour le FAcile à Lire et à Comprendre, il faut remplacer les phrases longues difficiles à comprendre par des phrases courtes plus faciles à comprendre. Il y a des règles à suivre.

Le FALC est utile pour les personnes en situation de handicap intellectuel.

Il est aussi utile pour toutes les personnes qui ont des difficultés pour comprendre les informations.

On utilise le FALC pour écrire et pour parler. On peut traduire tous les documents en FALC. Par exemple une lettre. Par exemple un règlement.

Le Falc est un outil précieux pour s'assurer que le plus de personnes possibles comprennent des informations. C'est donc un outil qui devrait idéalement se répandre dans tous les services qui s'adressent aux personnes (administration, services médicaux, juridiques, commerciaux, médias, etc.)<sup>2</sup>.

La procédure pour labelliser un texte avec le logo FALC est la suivante :

- On fournit un texte au service Falc.be ;
- Le service évalue le niveau de difficulté du texte de base pour faire un devis ;
- Le texte est traduit par une personne formée à la traduction en FALC. Elle ajoute aussi des illustrations pour soutenir la compréhension du texte si besoin. A ce stade le texte est qualifié de Français Facile, car pas encore validé par les concerné.e.s ;
- Le texte traduit est présenté par la personne qui l'a traduit à une personne en situation de handicap intellectuel formée à la relecture et rémunérée pour cela. Celle-ci indique ce qu'elle ne comprend pas bien et le texte est retravaillé ensemble ;
- Le texte est renvoyé au commanditaire qui indique si le sens premier est perdu à certains endroits du texte. Si c'est le cas, le texte est retravaillé jusqu'à satisfaction de toutes les parties ;
- Le texte est validé *Texte en FALC*<sup>3</sup>. Seuls ces textes ont le droit d'afficher le logo FALC.

<sup>2</sup> personnes âgées, personnes dont le français n'est pas la première langue, personnes en situation d'illettrisme, etc. ainsi que pour des textes trop complexes, techniques ou spécialisés pour le grand public.

<sup>3</sup> Précisons que l'italique est à proscrire en FALC. Ici l'italique sert juste à mettre en avant les expressions/traductions dont on parle.



## ETRE FORMÉ·E AU FALC

Le service Falc propose aussi des formations pour devenir traducteur·rice ou relecteur·rice.

Pour être traducteur·rice il faut participer à des formations (2 jours minimum) et des ateliers, ensuite s'entraîner à traduire et finalement passer un examen certificatif.

Pour être relecteur·rice, il faut être une personne en situation de handicap de plus de 18 ans capable de lire et de parler à d'autres personnes. Il faut participer à une formation de 1 jour et passer un examen certificatif. Un des apprentissages important étant d'oser dire son avis sur un texte.

## LE FALC DANS LES TEXTES DE GARANCE

En faisant appel au service Falc.be en 2021 pour la traduction d'un guide d'autodéfense pour femmes en situation de handicap, nous avons remarqué que la première traduction reçue s'éloignait parfois du sens premier, probablement car le sujet de l'autodéfense était peu connu de la personne qui a traduit ce texte. Pour que ça soit plus simple à l'avenir, plusieurs travailleuses de notre asbl ont suivi une formation pour apprendre à rédiger en FALC (auprès du service Falc.be). L'objectif est que certaines d'entre nous obtiennent un certificat de traductrice et de faire appel au service Falc.be au moment de l'étape de relecture par une personne en situation de handicap.

Lors de cette formation, qui nous permettait de travailler en Français Facile<sup>4)</sup> des textes sur notre asbl et nos activités, nous avons (avec de l'entraînement) pu traduire sans trop de difficulté en quoi consistent nos activités, mais nous avons eu plus de difficulté à traduire à qui nos activités s'adressent. Des termes chargés de significations politiques, comme femmes selon autodéfinition, LGBTQIA+, femmes racisées, ou encore certains termes pour parler du handicap comme personnes psychiatisées, personnes neuroatypiques, etc. sont difficiles à traduire sans perdre une grande partie de ce qu'ils contiennent d'important. Par exemple, il s'agit de ne pas perdre la notion contenue dans personnes racisées qui est que la race n'est pas une caractéristique inhérente à la personne, mais attribuée par autrui et soutenue par un système d'inégalités structurelles. De plus, comme il s'agit de termes que des personnes concernées<sup>5)</sup> souhaitent utiliser pour parler d'elles-mêmes, il peut être problématique en soi de les modifier.

Cette analyse met donc en avant que nous nous retrouvons face à plusieurs choix de techniques possibles de FALC qui ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients :

<sup>4)</sup> En fin de formation des personnes relectrices, en situation de handicap intellectuel, sont venues pour que certains des textes retravaillés par nous en Français Facile soit relus avec elles et validés après les changements suite à certaines incompréhensions qui subsistaient. L'expression personnes concernées est elle-même une notion à traduire et/ou à expliquer en FALC.

<sup>5)</sup> L'expression personnes concernées est elle-même une notion à traduire et/ou à expliquer en FALC.

## **1) Modifier l'expression en s'éloignant de la signification complexe de départ.**

Par exemple pour *personne psychiatisée* dire

*Une personne avec des problèmes de santé mentale*

ou

*Une personne avec des problèmes mentaux*

ou

*Une personne folle.*

On voit bien ici qu'on utilise des expressions que les personnes concernées voulaient justement éviter et que certaines sont hautement problématiques car très stigmatisantes. Donc selon nous, cette technique est à éviter. Éventuellement, une expression consacrée (la moins stigmatisante possible, ici la première proposition<sup>6)</sup>) peut être utilisée à condition de rédiger en début de texte un "warning" ("avertissement") pour préciser pourquoi on utilise cette expression<sup>7)</sup>. Par exemple :

### **Attention:**

Chez Garance nous voulons bien traiter toutes les personnes.

Bien traiter une personne

c'est utiliser les mots que la personne veut qu'on utilise pour parler d'elle.

Bien traiter les personnes

c'est parler de ce qu'elles vivent avec des mots bien choisis.

Ces mots sont parfois compliqués à comprendre.

Bien traiter les personnes

c'est aussi utiliser des mots que les personnes peuvent comprendre.

Et parfois d'autres personnes peuvent être blessées car alors on ne parle pas d'elles comme elles le souhaitent.

C'est peut-être le cas dans les textes traduits ici en Français Facile.

Nous en sommes désolées.

## **2) Utiliser l'expression telle quelle et l'expliquer juste en-dessous.**

Par exemple, après avoir utilisé le terme *psychiatisé* rajouter:

*Une personne psychiatisée,*

*c'est une personne qui est passée par un hôpital psychiatrique.*

<sup>6)</sup>Sous réserve de le faire valider par des personnes concernées.



On pourrait expliquer davantage et dire

Une personne **psychiatisée**, c'est une personne qui est passée par un hôpital psychiatrique.

La vie de cette personne a été très touchée:

- par ce que les médecins ont dit,
- par les séjours à l'hôpital et
- par les médicaments que la personne a reçus.

Cette explication étant elle-même une traduction de l'explication qu'en a donné une personne concernée qui utilise cette expression pour parler d'elle-même :

*“une personne **psychiatisée**, c'est celle qui est passée par l'institution psychiatrique, dont la vie a été fortement impactée par les diagnostics, le suivi psychiatrique, les hospitalisations, la médication”.*

L'explication de termes est une technique importante en FALC puisque les textes en FALC, comme tous les autres textes, peuvent être une occasion d'élargir les connaissances linguistiques des personnes qui les lisent. Cet élargissement des connaissances est un avantage en soi.

De plus, cette technique a l'avantage de maintenir l'expression intacte, ce qui correspond au souhait des personnes concernées d'être définies avec des mots choisis et précis.

Cependant ces explications peuvent nuire à la fluidité du texte et créer de la confusion si l'explication doit être faite en plusieurs phrases (ce qui est souvent le cas pour des notions complexes comme celles que nous utilisons). De plus, il n'est pas souhaitable, pour une compréhension facile de texte, de présenter plus d'informations que la personne qui lit ne peut en retenir. Donc un texte avec beaucoup de mots à expliquer n'est pas souhaitable. Ce qui nous contraint éventuellement à devoir utiliser la technique numéro 3 si trop de mots complexes sont présents dans un texte.

### **3) Modifier directement l'expression pour la rendre compréhensible en restant au plus près de la signification complexe de départ.**

*Par exemple pour une personne psychiatisée dire directement*

*Une personne qui est passée par un hôpital psychiatrique.*

C'est le principe même du FALC. Mais comme dit plus haut, l'inconvénient principal est que cela peut heurter les personnes concernées par l'expression modifiée. De plus, cette technique peut, dans certains cas, avoir l'inconvénient de rallonger les phrases et/ou le texte, ce qui est à éviter dans la mesure du possible en FALC, surtout si l'expression revient plusieurs fois (dans ce cas, la technique 2 est sans doute plus appropriée car ça évite d'utiliser plusieurs fois la même “expression à rallonge”).

L'avantage de cette technique est qu'on évite d'utiliser des mots que les personnes ne connaissent pas<sup>8)</sup>.

<sup>8)</sup>Hôpital psychiatrique n'est pas compréhensible par toutes les personnes non plus mais est nettement plus courant que psychiatisé.







**CONTACTEZ-NOUS :**

**Garance ASBL**

55, rue Royale, 1000 Bruxelles

Tél. +32 (0)2/216.61.16

[info@garance.be](mailto:info@garance.be)

[www.garance.be](http://www.garance.be)

Garance 